Plan Local d'Urbanisme

Prémanon

2- Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

18008 / 9 Juillet 2019

Document arrêté le : Le Maire :	Document approuvé le : Le Maire :

Siège social | Immeuble Axiome | 44 rue Charles Montreuil | 73000 Chambéry
Téléphone 04.79.69.39.51 | Fax 04.79.96.31.09 | info@epode.eu | www.epode.eu
Agence Haute-Savoie | Les Glaisins - 5 avenue Pré Félin | 74340 Annecy le Vieux
Agence de Maurienne | Forum Alpium - ZA des Terres Blanches | route de Bardonecchia | 73500 Modane
Agence de Grenoble | 163 CRS Berriat | 38000 Grenoble

SAS au capital de 8000 € |siret n° 48511448200014 | ape 7112 B |n° identification TVA : FR 78485114482000014 |membre d'une association agréée CINOV

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

ENJEUX 4

IDENTITE ET PATRIMOINES 6

1. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU 7
2. – PRESERVER LA DIVERSITE ET LA QUALITE DES MILIEUX NATURELS 8
3. – PRESERVER ET VALORISER LE PAYSAGE EN TANT QUE PATRIMOINE VECTEUR D'ATTRACTIVITE ET GARANT DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE 9
4. – VALORISER L'ESPACE OUVERT AU CENTRE DU CHEF — LIEU 10

STRUCTURER LE TERRITOIRE 11

5. – AFFIRMER LE STATUT DE POLE DE VIE DU CENTRE VILLAGE POUR LES HABITANTS PERMANENTS 12

ECONOMIE ET CADRE D'USAGE 15

6. AGRICULTURE & SAVOIR FAIRE LOCAUX 16
7. FAVORISER LA MIXITE FONCTIONNELLE ET LA QUALITE DES ESPACES NON BATIS 17
8. MOBILITES ET PERFORMANCES ENERGETIQUES 18

TOURISME 20

9. AFFIRMER LE CENTRE VILLAGE DANS SA FONCTION TOURISTIQUE ET STRUCTURER LES JOUVENCELLES 21
10. CAPITALISER SUR LA MULTIFONCTIONNALITE DE LA STATION 22
11. ANTICIPER LE DEVELOPPEMENT DES DOMAINES SKIABLES DANS LEURS FONCTIONNEMENTS 22

PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue la clé de voute du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il décrit les grandes orientations politiques retenues par les élus de Prémanon à l'horizon 10-15 ans. Le document ne constitue pas une déclaration d'intentions, pour autant, les principes affichés seront traduits règlementairement au sein des documents juridiquement opposables du PLU (règlement écrit et zonage graphique).

Le PADD expose les actions que la commune de Prémanon souhaite mettre en œuvre afin de promouvoir un développement maîtrisé de son territoire, dans un esprit d'affirmation de l'identité communale, de mixité entre les fonctions résidentielles et touristiques, cohérente avec l'exigence de préservation des grands équilibres environnementaux.

La commune souhaite porter ce projet de PLU afin de mieux maîtriser ses dynamiques territoriales, économiques et touristiques. Il s'agit d'affirmer un territoire saisonnier, bénéficiant d'une position géographique stratégique et de continuer à attirer de nouvelles populations et de répondre aux besoins des usagers du territoire.

Le renforcement de l'activité touristique par l'amélioration du domaine skiable notamment, la structuration des polarités induira un besoin en logement pour les actifs travailleurs et saisonniers sur le village de Prémanon. Le but est de créer les conditions favorables au sein du PLU pour favoriser leur installation (location ou acquisition) et susciter l'envie de s'installer sur la commune.

Parallèlement, le PLU doit donner les moyens à la commune de renforcer les autres villages et hameaux, devant s'accompagner de la création d'emplois et l'ouverture ou maintien de commerces sur la commune.

Plus généralement, la commune souhaite se donner les moyens de :

- Ouvrir de nouvelles zones de construction adaptées aux projets communaux,
- Maîtriser son attractivité résidentielle,
- Faire dialoguer les différents acteurs du territoire (hébergeurs, agriculteurs, commerçants…)
- Préserver et valoriser son identité
- Ouvrir la parole à l'ensemble des élus et prendre en compte les attentes des habitants.

Dans ce cadre, le PADD, apporte une vision prospective et transversale des différentes politiques territoriales.

ENJEUX

Suite à l'état des lieux du territoire, 4 grands thèmes sont ressortis :

L'identité et les patrimoines
L'armature territoriale et l'habitat
L'économie et le cadre d'usage
Le tourisme
Ces 4 grands thèmes induisent des grands enjeux transversaux, hiérarchisés selon leur importance.

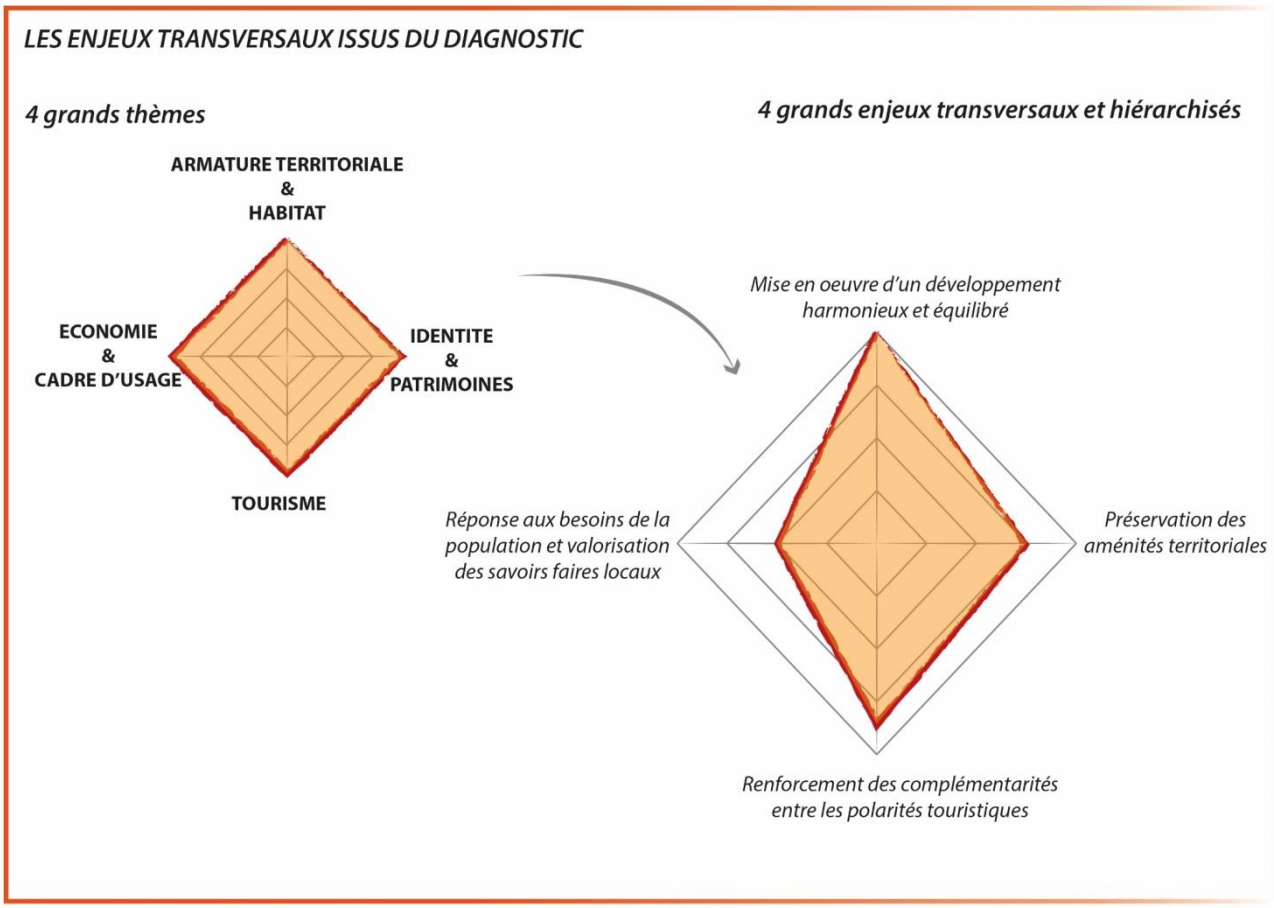

1 Mise en œuvre d'un développement harmonieux et équilibré

Fort de son identité touristique et ruralo-montagnarde, la commune de Prémanon bénéficie d'une attractivité démographique et résidentielle, induite par sa position géographique (proximité de la Suisse). Ainsi la maîtrise de l'urbanisation est un enjeu majeur sur un territoire suscitant de multiples interactions en matière d'usages (tourisme, agriculture, urbanisation, espaces naturels…)

2 Renforcement des complémentarités entre les polarités touristiques

Le territoire constitue l'un des quatre pôles touristiques de la station des Rousses. A l'aune de l'adaptation au changement climatique et de la nécessité de sortir d'une économie axée sur le « tout neige », il s'agit de tendre vers une destination touristique quatre-saisons, multifonctionnelle, durable et donc fondée sur les complémentarités interterritoriales, mais également au sein d'un même territoire.

3 Préservation des aménités territoriales

La commune de Prémanon, au cœur du PNR du Haut Jura, dispose d'un patrimoine naturel de qualité, d'espace ouvert encore préservé et de paysages remarquables. Il s'agit, dans le PLU de préserver ces espaces garants de la qualité du cadre de vie et du respect de l'environnement naturel.

4 Réponse aux besoins de la population et valorisation des savoir-faire locaux

Prémanon dispose de nombreux équipements, commerces et services proportionnés à son statut de pôle de proximité et de station de ski. Cependant la saisonnalité de l'activité, couplée à l'attractivité démographique du territoire induisent des besoins croissants de la part des usagers du territoire. La valorisation des savoir-faire locaux permet en outre de préserver l'identité du territoire et de pérenniser les activités façonnant les paysages notamment.

IDENTITE ET PATRIMOINES

Les 4 grands enjeux relatifs à la thématique identité et patrimoines sont aussi importants les uns que les autres. En effet la préservation de la biodiversité et des ressources territoriales, des patrimoines écologiques sont des enjeux majeurs, garants de la durabilité du territoire. 4 orientations découlent de ces enjeux

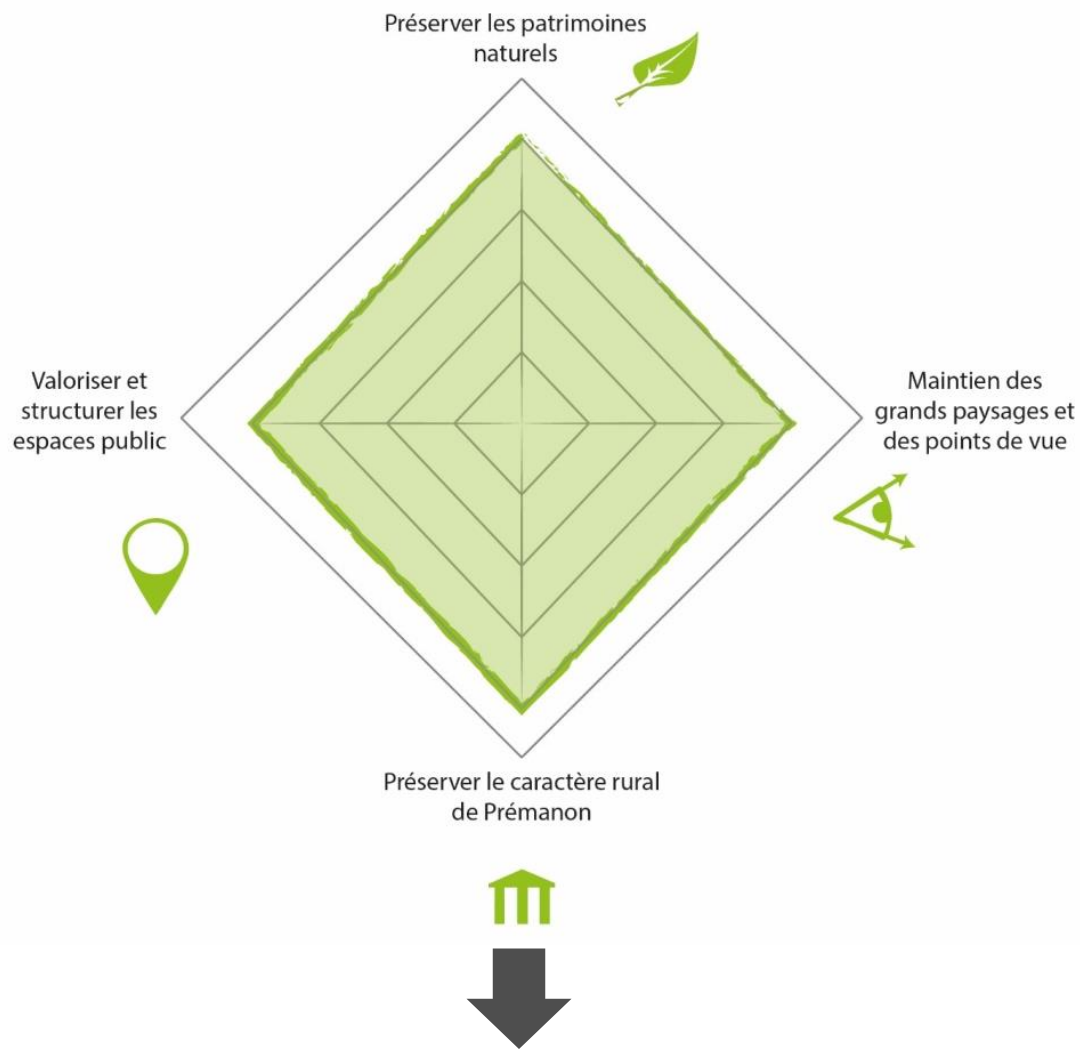

1— Préserver la ressource en eau

2— Préserver la diversité et la qualité des milieux naturels

3— Préserver et valoriser le paysage en tant que patrimoine, vecteur d'attractivité et garant de la qualité du cadre de vie

4— Valoriser l'espace ouvert au centre du centre village

1. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

Particulièrement sensible à Prémanon en raison de son réseau de type karstique et de sa position en tête de bassin versant, la ressource en eau est une composante essentielle de la qualité du cadre de vie, garante du bon fonctionnement du territoire, et de la biodiversité.

1.1 Proscrire toute nouvelle urbanisation au sein des périmètres de protection rapprochés des captages d'eau potable :

Les secteurs concernés par des périmètres de protection rapprochés de captages d'eau potable se situent aux Jacobeys/ Darbella. Celui-ci doit être protégé.

Prendre en compte les principes de la DUP
Limiter l'urbanisation à la gestion de l'existant
Limiter les risques de pollution et gérer les eaux de surface

1.2 Préserver les berges des cours d'eau

Préserver la ripisylve et notamment la Bienette avale,

Support d'un réseau de zones humides, ainsi que l'ensemble des berges des cours d'eau. Ces espaces jouent un rôle extrêmement important pour la qualité de l'eau et le maintien en l'état des berges.

Préserver la stabilité des berges et limitant l'urbanisation à proximité

1.3 Protéger les milieux humides

La protection de ces milieux particulièrement sensibles aux perturbations anthropiques et un enjeu fondamental pour le maintien d'écosystèmes vitaux. En effet, les tourbières et les zones humides ont un rôle de tampon et d'épuration.

Protéger les zones humides en raison de leur sensibilité écologique

Limiter l'imperméabilisation des sols et gérer durablement les eaux pluviales dans les espaces urbanisés par des dispositions règlementaires adéquates œuvreront dans ce sens.

Le projet visera la transparence hydraulique, en favorisant l'infiltration ou la rétention à la source (noues, bassins d'orages…), pour tout projet d'aménagement nouveau.

Prévoir un développement en adéquation avec la ressource disponible, à l'échelle communale, mais aussi à l'échelle du bassin versant

Disposer d'un système d'assainissement collectif performant et correctement dimensionné au regard de la population actuelle, future et saisonnière, en lien avec l'activité touristique

2. – PRESERVER LA DIVERSITE ET LA QUALITE DES MILIEUX NATURELS

L'intégralité du territoire communal présente un intérêt patrimonial reconnu, en lien avec son identité rurale son caractère peu urbanisé. Entièrement comprise dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut Jura, confirmant la nécessité de préserver les milieux naturels de la commune.

2.1 Protéger les Cœurs de biodiversité prioritaires :

Cœur de biodiversité prioritaire *: espace superposant une zone d'enjeu très fort avec une zone à enjeux forts, tels que le Bois de Ban ou la forêt du Massacre. Ces espaces regroupent plusieurs inventaires et zonages règlementaires ou contractuels et l'aire de présence du grand Tétras, ainsi qu'une biodiversité patrimoniale et protégée.*

Ne permettre aucune construction nouvelle sur ces espaces.

Ces zones à enjeux très forts et forts accueillent de nombreux patrimoines naturels et une biodiversité à préserver, en raison de leur caractère sensible et patrimonial. Ces espaces sont aujourd'hui classés en site Natura 2 000 ou recensés en ZNIEFF.

Seule la gestion du bâti existant est autorisée à savoir la création d'annexes et d'extensions.

2.2 Préserver les cœurs de biodiversité secondaires :

Cœurs de biodiversité secondaire : corresponds aux zones à enjeux forts dans la proximité directe des cœurs de biodiversité prioritaires. Les Pré-bois sont également inclus dans ces périmètres en raison de la spécificité de ces milieux, ainsi que les tourbières et zones humides. Ces zones à enjeux forts et moyens créent un espace tampon entre les cœurs de biodiversité prioritaires et les espaces ouverts, urbanisés, etc. et viennent en soutien des espaces prioritaires.

Eviter l'urbanisation de ces espaces, garants de l'identité et de la qualité des aménités territoriales.

2.3 Repenser les circulations pour réduire les impacts sur le passage de la faune

Engager une réflexion sur les circulations, au sein de la trame verte et bleu notamment, pour

Ne pas accentuer la fragmentation des espaces naturels et le libre passage de la faune.

Les sites entre le Bois des Arobiers et la forêt du Massacre (TV) ; ainsi qu'entre les Bois de Ban et les Gorges du Bief de la Chaille (TV) sont particulièrement concernés car inscrits dans une trame verte. Les zones humides au niveau du hameau des Rivières et de la confluence entre Biennette et Bief sont concernées (TB).

L'objectif est de prendre les dispositions règlementaires limitant les travaux susceptibles de faire barrière à la circulation de la faune : Cela concerne les *constructions, clôtures, imperméabilisation des sols…*

Préserver les corridors écologiques et accompagner leur remise en état

Les corridors écologiques participent largement à la biodiversité et sont garants des patrimoines naturels ainsi que de la qualité du cadre de vie. Le projet s'attachera à la préserver au maximum et à prendre les dispositions nécessaires limitant l'impact sur ces interfaces écologiques.

Limiter les points de conflit identifiés sur le territoire et ne pas en créer de nouveaux :

Les points visés se situent sur la RD (présence de Grenouilles au niveau de Chanchillon notamment).
Envisager la réduction du trafic sur la route de Prémanon Amont en lien avec le projet de voie verte.

3. – PRESERVER ET VALORISER LE PAYSAGE EN TANT QUE PATRIMOINE VECTEUR D'ATTRACTIVITE ET GARANT DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE

3.1 Préserver et valoriser les vues remarquables

Protéger les vues remarquables

Depuis le parking des Jouvencelles

Cette vue sur l'une des principales coupures vertes de Prémanon constitue un espace agricole ouvert et très qualitatif. Le projet visera à limiter au maximum les constructions sur ce parking et en contrebas.

La vue du chemin d'Amont.

Préserver la coupure paysagère ouverte entre le centre-bourg et Prémanon d'Amont, identifiée dans la carte des perceptions paysagères, en classant ces parcelles en agricole/inconstructible

La vue du bec de Péroseys et celle du belvédère des Repenty

Ces vues constituent des atouts indéniables en matière d'attractivité territoriale et touristique.

Restaurer la vue du belvédère des Maquisards

Le paysage est en train de se refermer aujourd'hui. Or cette vue représentative offre un panorama sur les paysages du Jura.
L'objectif est de permettre le défrichement autour de ce belvédère et de prévoir une zone d'aménagement léger afin de valoriser ce site.

Mettre en valeur la vue remarquable du sommet de la montagne des Tuffes

3.2 Préserver la mosaïque des paysages de Prémanon

Etablir des prescriptions paysagères *adaptées à chacune des entités paysagères*

La commune dispose d'une mosaïque de paysages liée à la diversité des milieux, climats, reliefs…
Ainsi le projet devra prendre en compte cette caractéristique territoriale dans son règlement notamment (choix d'espèces végétales, traitement des lisères entre parcelles, espaces paysagers publics/privés, qualité des entrées de ville…), mais également dans les nouveaux projets d'aménagement.
Les nouveaux projets devront être intégrés aux paysages existants sans dénaturer l'identité locale.

3.3 Préservation et valorisation de l'identité patrimoniale de la commune et du PNR Haut Jura

Préserver les patrimoines construits de Prémanon

Protéger les murgers les plus remarquables et identifiés dans la carte des enjeux paysagers
Préserver les éléments du patrimoine tels que les façades en tavaillons, par des prescriptions architecturales concernant la réhabilitation/rénovation du bâti existant patrimonial.
Préserver les bâtiments isolés patrimoniaux ainsi que les espaces ouverts, encore cultivés autour en les classant en zone agricole.

Protéger les patrimoines naturels et identitaires

Rendre inconstructibles les zones de pré-bois identifiés sur la carte « diagnostic des terres agricoles ».

4. – PRESERVER L'AMBIANCE RURALE

4.1 Réduire l'impact de la voiture et reconstituer une ambiance place de village :

Valoriser l'espace ouvert au centre village

Maintenir et renforcer les dynamiques économiques et commerciales du centre village

Limiter les déplacements contraints, en complémentarité avec les bourgs centres environnants.
Conserver les ouvertures paysagères sur le front de neige : la piste de luge et de ski.
Mutualiser les stationnements en favorisant un aménagement quatre saisons.
Identifier clairement les espaces publics

Privilégier les circulations douces sur la centralité principale ainsi qu'entre les polarités touristiques *:*

Utiliser les emplacements réservés pour créer des cheminements doux.
Valoriser la continuité de l'espace public

4.2 Préservation des vues proches du centre village qui sont les plus sensibles vis-à-vis de l'urbanisation

Préserver la qualité du front urbain en maintenant les vues proches du centre village

Les vues proches du centre village valorisent les formes urbaines. Il s'agit de conserver cette morphologie, vecteur de l'identité rurale et de la qualité du cadre de vie.

Limiter les extensions urbaines en direction des espaces agricoles ouverts.

La réalisation d'extension urbaine aura un impact fort sur ces espaces ouverts, modifiant la physionomie paysagère du territoire. Il s'agira de limiter ces extensions en modérant la consommation foncière et en optimisant le foncier, les formes et volumes bâtis.

STRUCTURER LE TERRITOIRE

L'enjeu de mise en œuvre d'un développement harmonieux et structuré est directement lié à l'optimisation du foncier, la restructuration d'une trame urbaine qui tend progressivement à s'étaler, au détriment d'espace ouvert, relativement rare sur la commune. L'attractivité résidentielle et démographique induit des enjeux de réponse au besoin en logement et d'optimisation du foncier. 1 grande orientation découle des enjeux relatifs à la structuration du territoire.

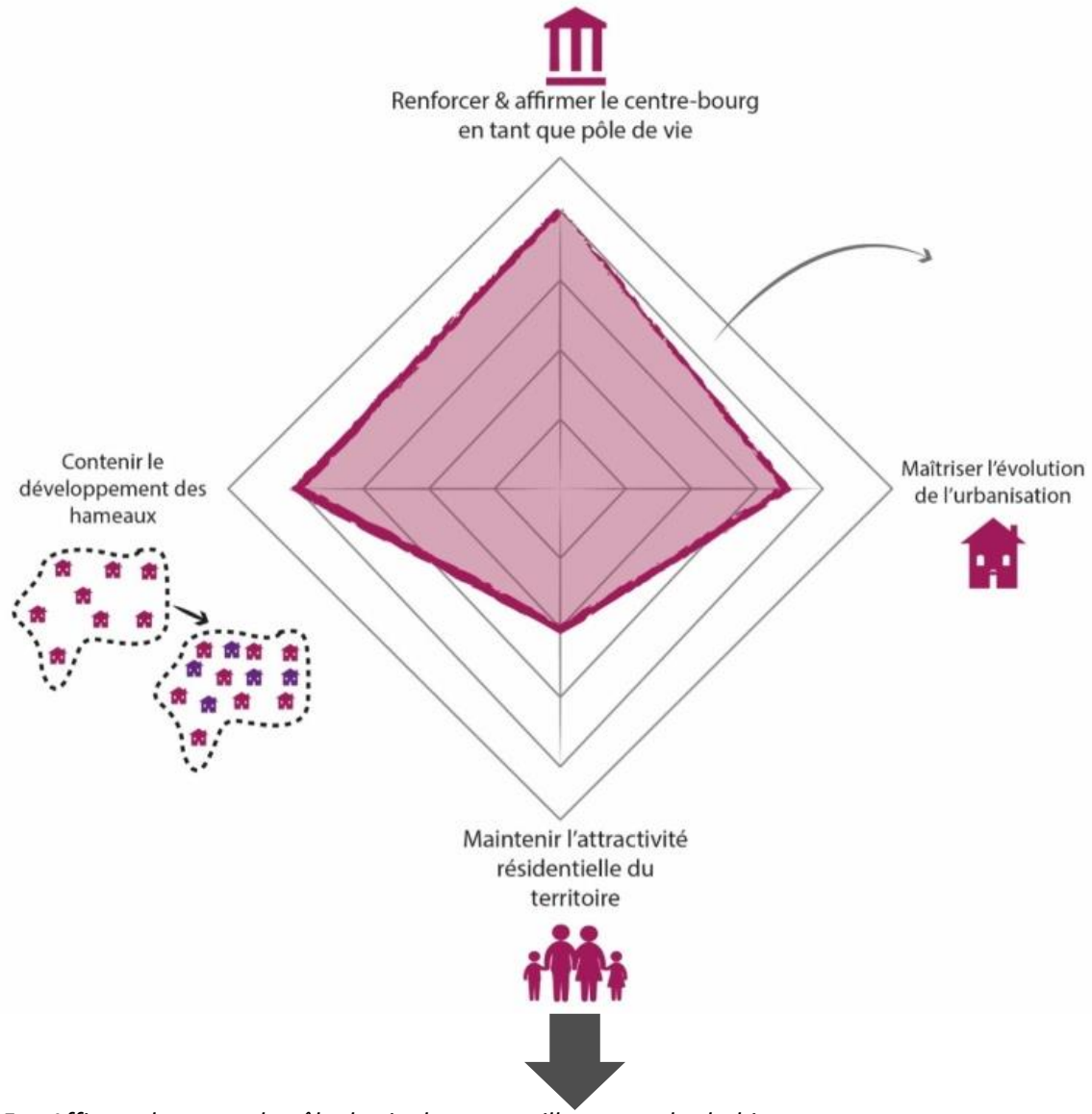

5— Affirmer le statut de pôle de vie du centre village pour les habitants permanents

5. – AFFIRMER LE STATUT DE POLE DE VIE DU CENTRE VILLAGE

Le centre village, centralité principale du territoire accueillera la majorité du développement

5.1 Valoriser et rendre attractif le linéaire commercial existant

Affirmer et encourager le maintien et l'installation de commerces et services

Les rez-de-chaussée commerciaux du centre village permettent de répondre aux besoins des habitants et autres usagers du territoire. Situés majoritairement autour de la place du 19 mars 1962 jusqu'à l'espace des mondes polaires, il s'agit de promouvoir et faciliter l'installation de ce type d'activité dans le centre-village.

Il s'agit de maintenir et pérenniser les commerces de proximité pour leur rôle structurant

Assurer la réponse aux besoins des habitants permanents

Prendre en compte les besoins des usagers du territoire, de la clientèle touristique, mais également des habitants permanents, durant les saisons creuses notamment.

5.2 Valoriser le lien à l'espace public :

Renforcer la fonction « place du village » du centre village et les connexions douces

Assurer la continuité des circulations dans le village et entre les équipements structurants

Aménager le front de neige et en faire un lieu de rencontre pour les habitants permanents et/ou les touristes hors période de neige.

Limiter le cloisonnement des constructions et favoriser le vivre ensemble

5.3 Tendre vers une mixité des usages et des usagers :

Il s'agit de répondre aux besoins de tous les usagers et de rendre cohérentes les circulations, tout en confortant l'attractivité de Prémanon.

Redonner une place aux piétons *:*

Répartir les stationnements (limiter l'impact visuel et les « vides » urbains…), inciter aux circulations piétonnes

Permettre le développement d'activités génératrices de flux

Les activités génératrices de flux portent concernent directement l'économie et le tourisme.

Cela permettra le renforcement et la pérennisation des linéaires commerciaux identifiés au centre village notamment, ainsi que la mixité fonctionnelle des espaces urbains

Renforcer le linéaire commercial du centre village et se doter de commerces et services non impactés par la saisonnalité pour répondre aux besoins de proximité, mais également à ceux de la clientèle touristique

Maintenir le parc d'équipements collectifs et publics existants

5.4 Répondre au parcours résidentiel complet des ménages

Structurer la trame urbaine des hameaux résidentiels

Il s'agit d'urbaniser uniquement dans les dents creuses et de tendre vers l'optimisation des tènements fonciers faisant aujourd'hui office de vides urbains.

Adapter le parc de logements aux évolutions sociétales et s'assurer que toutes les populations aient accès aux logements :

Diversifier le parc de logements et le dimensionner pour les familles, les jeunes ménages, les personnes âgées… rendre le parc de logements accessible et adapté à tout type de ménages.

Proposer une nouvelle offre en logements locatifs

Développer des logements nouveaux sur le pôle de vie

L'affirmation du centre village en tant que pôle de vie passe par la création de logements nouveaux proches des commerces et services, assurant par là même leur pérennité et répondant aux besoins des habitants permanents.

5.5 Maintenir la dynamique démographique actuelle tout en optimisant le foncier

Tendre vers un objectif de modération de la consommation foncière de 30 % par rapport à la tendance passée

Sur la période 2008-2017, la commune a consommée plus de 9,7 ha de foncier pour l'habitat. Le présent projet se fixe un objectif de modération de l'ordre de 30% soit une consommation de foncier inférieure à 6,5 ha.

Le projet optera pour une utilisation du foncier pragmatique et respectueuse de l'environnement et des espaces agricoles, naturels et forestier.

Le projet prendra les dispositions nécessaires pour réduire sa consommation foncière via des dispositions règlementaires adaptées.

5.6 Mobiliser les potentiels fonciers prioritairement dans les enveloppes urbaines existantes :

Densifier la trame urbaine en optimisant les dents creuses

Encourager les divisions parcellaires sur des tènements dont la taille le permet.

Favoriser le renouvellement urbain en identifiant les potentiels de réhabilitations.

Optimiser le foncier constructible en extension à travers des Opérations d'Aménagement et de programmation

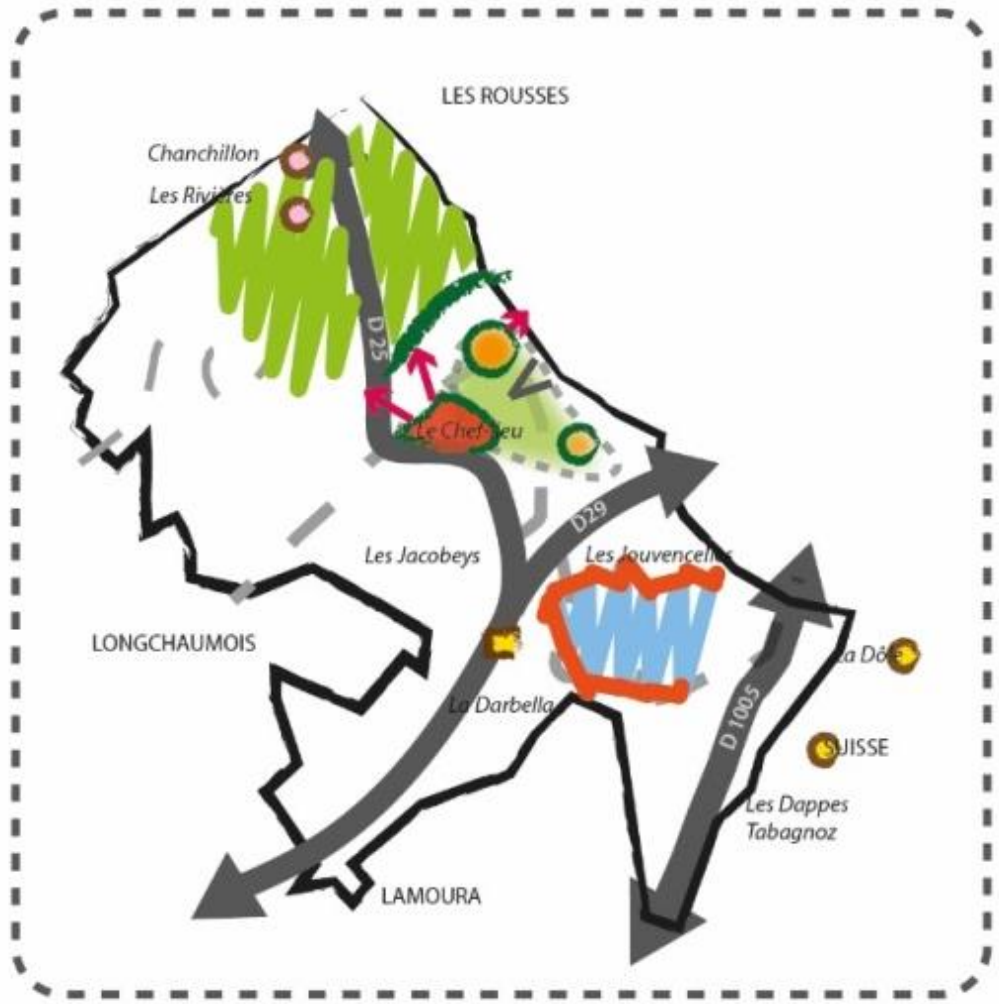
LES ROUSSES
Chanchillon
Les Rivières
D 25
Le Chef-lieu
D29
Les Jacobeys
Les Jouvencelles
LONGCHAUMOIS
La Darbella
D 1005
Les Dappes
Tabagnoz
LAMOURA

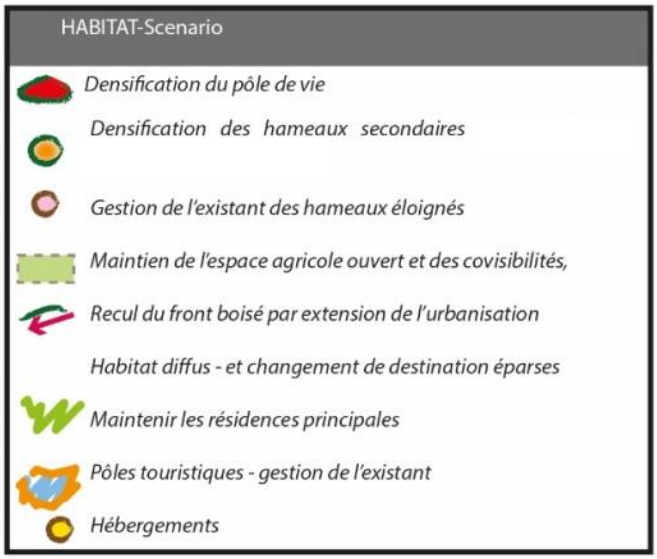
HABITAT-Scenario
Densification du pôle de vie
Densification des hameaux secondaires
Gestion de l'existant des hameaux éloignés
Maintien de l'espace agricole ouvert et des covisibilités,
Recul du front boisé par extension de l'urbanisation
Habitat diffus - et changement de destination éparses
Maintenir les résidences principales
Pôles touristiques - gestion de l'existant
Hébergements

ECONOMIE ET CADRE D'USAGE

La commune de Prémanon dispose d'un cadre d'usage et d'une économie diversifiés, en lien avec son statut de pôle de proximité. La filière-bois occupe une place importante en termes d'identité, l'agriculture subit une pression foncière croissante, en lien avec l'attractivité résidentielle. Par ailleurs, un enjeu de réponse aux besoins de la population est indéniable sur ce territoire rural, montagnard et touristique.

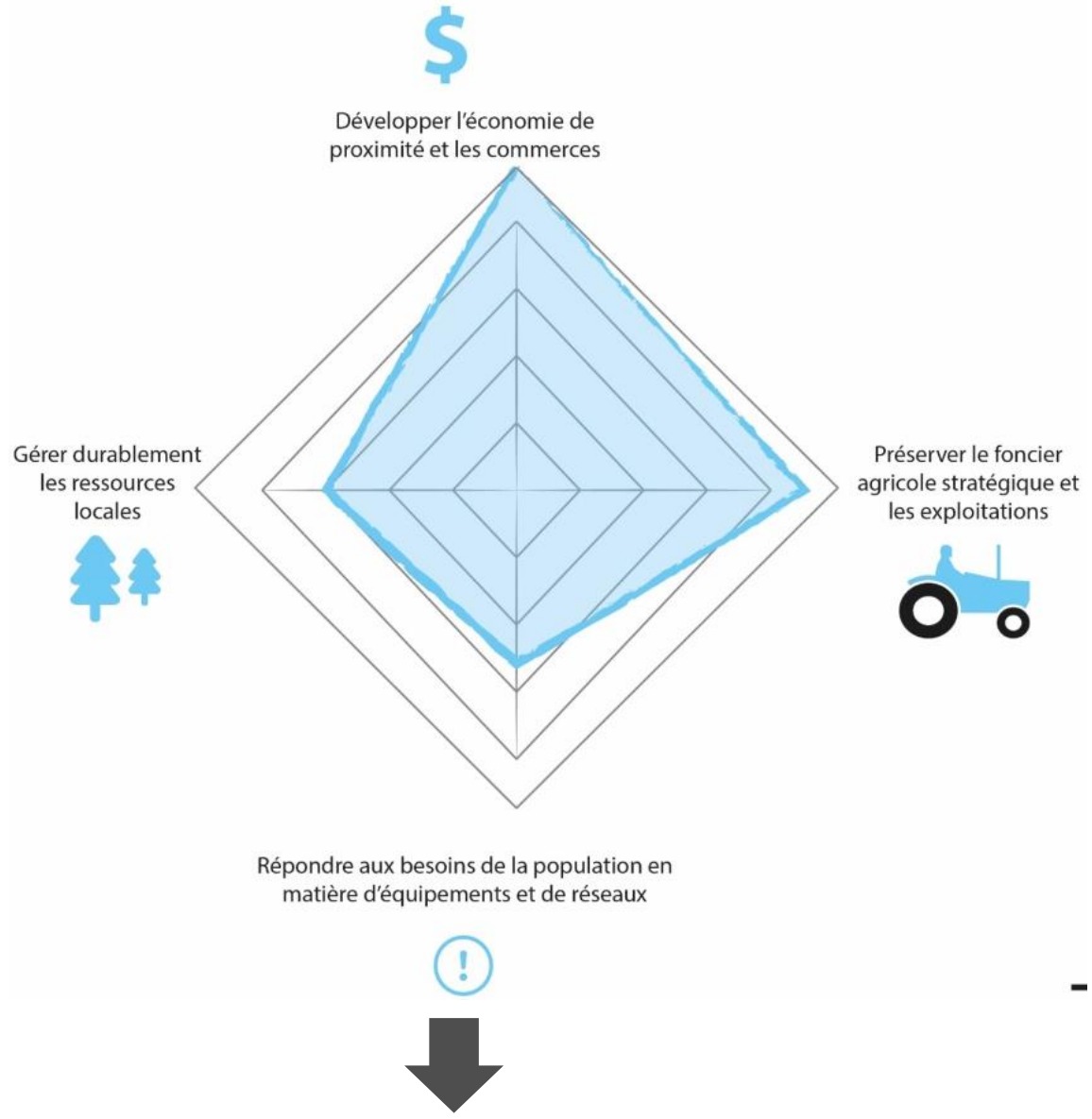

6— Valoriser les savoir-faire locaux et l'agriculture

7— Usages & usagers : favoriser la mixité fonctionnelle

8— Mobilités et performances énergétiques

6. AGRICULTURE & SAVOIR FAIRE LOCAUX

6.1 Préserver le foncier agricole stratégique et les exploitations

La commune accueille sur son territoire un seul agriculteur exploitant. Cependant, le territoire comporte de nombreux espaces agricoles stratégiques et/ou identitaires, car situé sur de grands tènements, plats et facilement exploitables.

Préserver et reconquérir les terres agricoles

Le projet a pour objectif de :

- *préserver les terres de fauche et de pâtures sur l'ensemble de la commune,*
- *préserver les terres de proximité des exploitations*
- *permettre l'installation de nouvelles exploitations et lutter contre l'enfrichement.*

Le maintien de l'activité agricole sur le territoire communal aura également pour objectif de maintenir les ouvertures/espaces de respiration au sein de la trame urbaine des hameaux ainsi que les franges agricoles autour des hameaux, par l'entretien régulier des espaces ouverts

Préserver les Pré-bois et le plus généralement le foncier agricole

Il s'agit de donner les conditions favorables au maintien et à l'installation des exploitations agricoles. Pour se faire les coupures d'urbanisation entre le centre bourg et les hameaux résidentiels de Prémanon d'Amont et de la Joux Dessus seront maintenus. Les moyens utilisés dans le cadre de la mise en œuvre du PADD seront leur classement en zone agricole.

6.2 Préservation de l'ambiance rurale et de la typicité des silhouettes villageoises :

Préserver les structures traditionnelles bâties

Les *structures traditionnelles des morphologies bâties, de type hameau sont à préserver. Ainsi, une transition harmonieuse en espaces ouverts et bâtis est demandée.*

Sont ciblés, les hameaux et espaces comportant des points des vues : aspect des constructions, zonage…

Maintenir les coupures d'urbanisation entre le centre village et les hameaux résidentiels de Prémanon d'Amont et la Joux Dessus

La préservation, de l'ambiance rurale passe également par la réalisation d'un traitement qualitatif des fronts urbains : l'objectif est d'éviter la dispersion du bâti ainsi que le développement linéaire le long des axes, en définissant des enveloppes urbaines cohérentes, dans lesquelles les futures zones à urbaniser devront s'inscrire.

Le règlement devra établir des prescriptions architecturales en cohérence avec le bâti existant de la commune (formes, matériaux, motifs, coloris…), en lien avec les prescriptions du SCoT du Haut Jura.

6.3 Renforcer la filière bois

Permettre l'exploitation des boisements ressources :

Le PLU devra ne pas entraver l'exploitation des boisements ressources sur son territoire. Il s'agit d'être vigilant quant à la localisation des futurs Espaces Boisés Classés.
Dans le cadre de la réalisation d'OAP, la commune incitera à la réflexion pour la mise en place de chaudière collective.

Préserver les accès sylvicoles et aux places de dépôts

Se prémunir des conflits d'usages éventuels par un zonage adéquat et un règlement n'entravant pas la mise en œuvre de l'exploitation forestière.

Limiter l'avancée sur couvert forestier

Les lisières et les espaces ouverts seront préservés.
Identifier les espaces forestiers selon leurs sensibilités écologiques et leurs potentiels économiques.

7. FAVORISER LA MIXITE FONCTIONNELLE ET LA QUALITE DES ESPACES NON BATIS

Organiser les usages entre loisirs et fonction économique

Il s'agit de trouver de développer et de renforcer la mixité des usages au sein de la trame urbaine afin de courir un maximum de besoins, pour tous les usagers (habitants permanents, touristes, excursionnistes…) et de localiser par un zonage adapté la répartition de ces usages.

Couvrir les besoins de proximité des habitants et clientèle touristique fréquentant les équipements du bourg

Identifier les RDC et linéaires commerciaux et réglementations adaptées
Maintien des commerces et services de proximité au centre village et sur les hameaux existants : identification de linéaires commerciaux et réglementation adaptée.

Repenser le développement des commerces et des services à la population

Doter les ménages d'un cadre d'usage confortable : Zone d'équipement, création de linéaires commerciaux avec interdiction de changement de destination interdit en RDC.

Faire des espaces publics des lieux de rencontre, et intergénérationnels :

Créer et renforcer les lieux de rencontres de types placettes, linéaires commerciaux, pour les habitants permanents et les jeunes…

Préserver les espaces ouverts autour des entités bâties

Traitement des fonds de parcelles ou leurs abords ainsi que des lisières et notamment des fronts urbains : dispositions prises dans le règlement écrit.

Cibler les zones prioritaires d'urbanisation

Le centre village en tant que pôle de vie communal est un espace prioritaire pour la réalisation de projets significatifs à l'échelle communale. Le projet permettra la réalisation du projet du centre village.

8. MOBILITES ET PERFORMANCES ENERGETIQUES

8.1 Amélioration des connexions entre les pôles en cohérence avec la stratégie touristique de la Station des Rousses

Valoriser les connectivités routières et douces entre les sites touristiques stratégiques

Le nœud routier entre Jacobeys et Jouvencelles est aujourd'hui peu structuré et très routier. Le projet visera à faire de cet espace une charnière permettant l'articulation des polarités touristiques.

Le projet se donnera également les moyens de valoriser l'interdépendance centre-village et stations pour structurer la multipolarité et la multifonctionnalité de Prémanon.

Permettre la connexion douce entre la centralité et les Jouvencelles

Il s'agit de sécuriser l'accès piéton à la porte d'entrée de La Darbella par des aménagements

8.2 Tendre vers un territoire plus accessible et durable

Apaiser le centre village et les axes de circulation

Solutionner les problématiques de stationnement et d'accessibilité :

Se doter d'un parc de stationnement suffisant et absorbant les besoins liés à la saisonnalité sans impacter les habitants permanents

Maintenir l'offre actuelle de transport en commun

Favoriser les énergies renouvelables pour les constructions nouvelles

Permettre des formes et volumes de constructions bioclimatiques : se doter d'un règlement d'urbanisme permettant de tendre vers des modes durables de construction

Inciter, dans les opérations d'aménagement, à la mise en œuvre des énergies renouvelables et de réseaux de chaleur

Maîtriser l'urbanisation dans les zones à risque en limitant l'exposition des populations

Le projet sera cohérent avec les documents relatifs aux risques.

Assurer l'accessibilité de tous aux communications numériques

8.3 Favoriser la qualité environnementale et de développement durable

Promouvoir un développement qualitatif limitant l'impact de l'urbanisation sur le milieu.

La commune souhaite :

- *favoriser la mise en œuvre d'équipements liés à l'exploitation des ENR et de réseau d'énergie sur la commune.*
- *Favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments*
- *…*

TOURISME

L'activité touristique fait partie intégrante du territoire, mais est soumise à des enjeux forts en lien avec l'adaptation au changement climatique, et la place de Prémanon au cœur de la station des Rousses. 4 orientations concrétisent la politique communale pour la prochaine décennie.

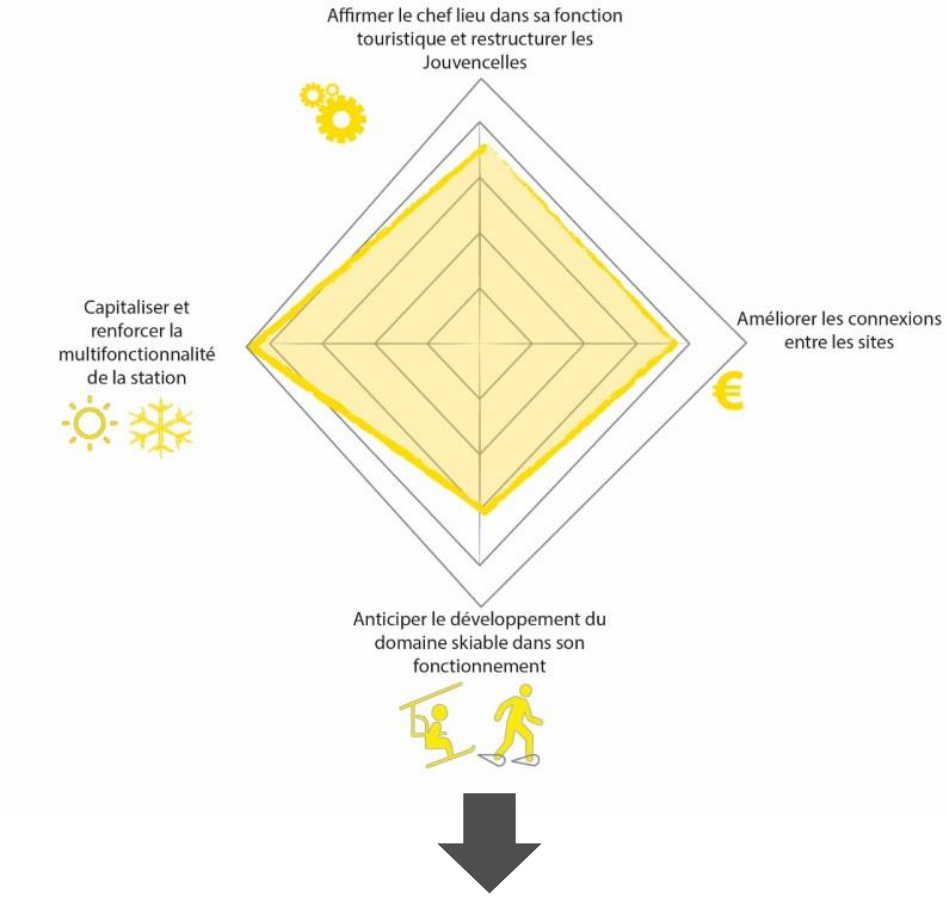

9— Affirmer le centre village dans sa fonction touristique

10— Capitaliser sur la multifonctionnalité de la station

11— Anticiper le développement du domaine skiable dans son fonctionnement

9. AFFIRMER LE CENTRE VILLAGE DANS SA FONCTION TOURISTIQUE ET STRUCTURER LES JOUVENCELLES

9.1 Renforcer et créer des espaces publics structurants

Requalifier et réorganiser l'espace public des Jouvencelles, en lien avec le front de neige : *favoriser la diversification des activités et des équipements via un zonage mixte notamment*

Affirmer le centre village en tant que pôle de vie accueillant des activités touristiques et des lits chauds : *linéaires commercial et équipements générateurs de flux à maintenir et développer*

Renforcement et revalorisation des linéaires commerciaux du centre village et les linéaires du front de neige

9.2 Structurer les hébergements touristiques

Continuer sur la tendance positive de l'évolution des lits chauds

Augmenter le nombre de lits touristiques par le réchauffement des lits froids : les résidences secondaires constituent un manque à gagner et génèrent une certaine perte d'attractivité communale (volet fermé). Ainsi, en lien avec le projet Dôle-Tuffes, le souhait est de renforcer le centre village dans la mixité de ces usages

Proposer une nouvelle offre au centre village.

Il s'agit de réaliser des lits chauds proches d'équipements culturels, sportifs, collectifs et économiques, et de renforcer la mixité des usages.

Limiter au maximum les lits froids :

Opter pour des dispositions règlementaires incitatives telles que la création de zones réservées aux lits chauds ou de zones touristiques.

Préserver les masques boisés de la station des Jouvencelles

Rôle paysager et ayant vocation à constituer des paysages intimistes
Ceux-ci sont identifiés dans la carte des perceptions paysagères et dans celle des enjeux paysagers

9.3 Rendre cohérents les déplacements

Affirmer la connexion nordique existante avec la Frasse : *signalétique, accessibilité…*

Favoriser les complémentarités entre les différentes polarités touristiques *:*

Sécuriser le nœud routier des Jacobeys, accessibilité piétonne à La Darbella, répartition des fonctions associées aux polarités : quels flux pour quels sites et activités ?

Permettre la création de la voie verte

10. CAPITALISER SUR LA MULTIFONCTIONNALITE DE LA STATION

Donner une fonction aux fronts de neige du centre village et des Jouvencelles, en tant que pôle touristique marqué par la saisonnalité :

Faire du front de neige du centre village un espace regroupant des usages mixtes, tant pour les habitants permanents que pour les clientèles touristiques durant la saison estivale.

Opérer un traitement paysager du front de neige des Jouvencelles, notamment du parking (vide urbain très peu qualitatif l'été).

Affirmer les pôles touristiques par la venue d'activités structurantes

Permettre la réalisation du bike-park au centre village

Confortement de l'attractivité autour de l'espace des mondes polaires et intégration urbaine

Opérer un traitement qualitatif des portes d'entrée du territoire

Marquer les espaces d'entrées de village et de station du centre village et des Jouvencelles en tant que polarités touristiques : signalétique, modes doux, apaisement…

11. ANTICIPER LE DEVELOPPEMENT DES DOMAINES SKIABLES DANS LEURS FONCTIONNEMENTS

Poursuite du développement intégré du domaine alpin par l'augmentation de la capacité d'accueil de la station

Développer la station autour de l'activité nordique.

Renouveler le parc de remontées mécaniques vieillissant le plus fréquenté dans le cadre du projet Dôles-Tuffes.

Amélioration de l'optimisation/fonctionnement du domaine skiable :

Améliorer la convénience d'usage des connexions entre le centre village et les Jouvencelles.

Mettre en œuvre le projet de liaison avec la Suisse à La Dôle.

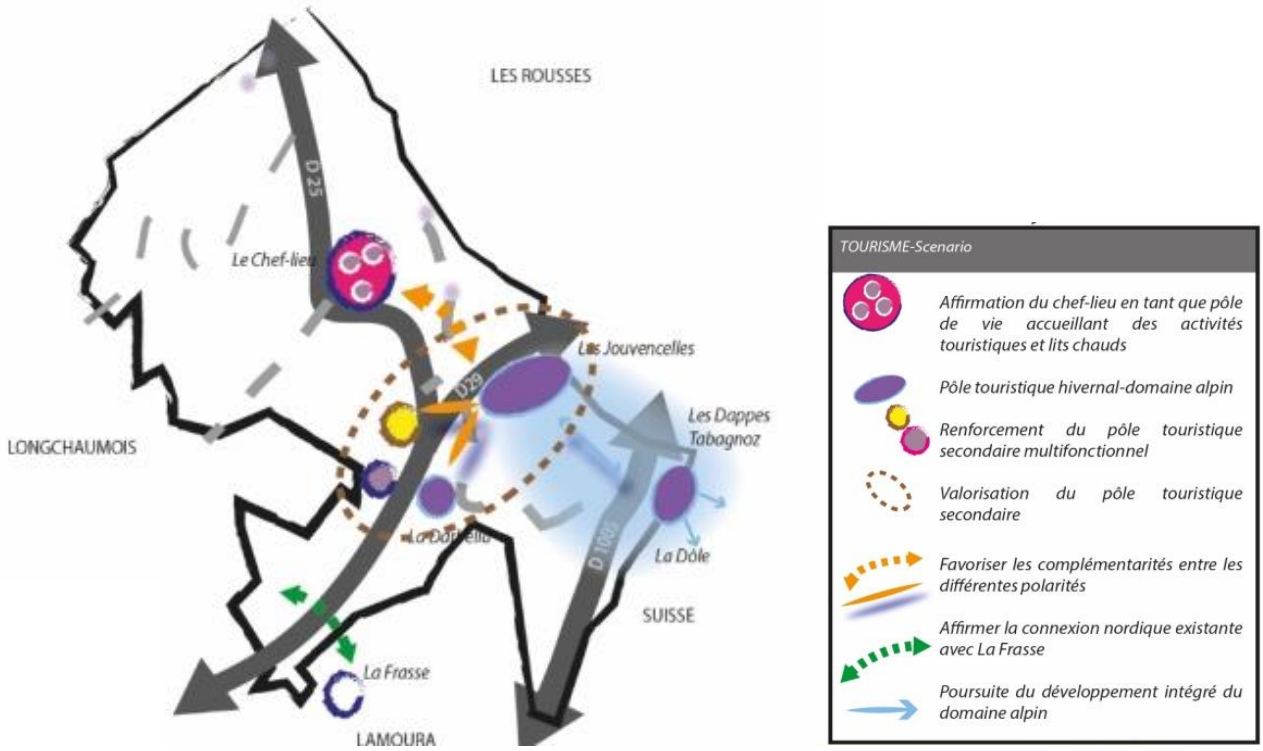
LES ROUSSES
D 25
Le Chef-lieu
Les Jouvencelles
D 29
Les Dappes
Tabagnoz
LONGCHAUMOIS
La Dôle
D 1083
SUISSE
La Frasse
LAMOURA
TOURISME-Scenario
Affirmation du chef-lieu en tant que pôle de vie accueillant des activités touristiques et lits chauds
Pôle touristique hivernal-domaine alpin
Renforcement du pôle touristique secondaire multifonctionnel
Valorisation du pôle touristique secondaire
Favoriser les complémentarités entre les différentes polarités
Affirmer la connexion nordique existante avec La Frasse
Poursuite du développement intégré du domaine alpin